ORDONNANCE Nº72-27 du 9 septembre 1972 portant ratification de l'Accord de Crédit de Développement du Projet Cotonnier ZOU-BORGOU entre la République du Dahomey et l'Association Internationale de Développement en date du 24 mai 1972 -

LE CONSEIL PRESIDENTIEL.

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ; VU 1ºOrdonnance nº70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement

et le décret n°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié; VU l'Accord de Crédit de Développement (Projet Cotonnier du Zou-Borgou) entre la République du Dahomey et l'Association Internationale de Développement en date du 24 mai 1972;

SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères ; Le Conseil des Ministres entendu.

ORDONNE

Article 1er. - Est ratifié l'Accord de Crédit de Développement du Projet-Cotonnier Zou-Borgou entre la République du Dahomey et l'Association Internationale de Développement en date du 24 mai 1972.

Article 2.- La présente ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 9 septembre 1972

par le Conseil Présidentiel.

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Affaires Etrangères.

Michel AHOUANMENOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération/ ..

Mama CHABI FOURDOUNGA

AMPLIATIONS: PCP 6 - MCP 4 - CS 6 -SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc.6 -ACD-CEDN-CNI 6 - ACN 2 - MAE 15 - MDRC 10 Ministères 10 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 -AID 2 -

Pascal CHABI-KAO